



## Travaux très mal réalisés par le propriétaire

Par **Anibou**, le **24/08/2019** à **11:26**

Bonjour

Nous sommes locataires depuis mars 2018 d'un appartement RDJ situé dans une villa (3 locations en tout). Nous avons plusieurs problèmes :

Problème de fuite d'une cabine de douche depuis 5 mois. Les travaux ont été réalisés par le propriétaire depuis toujours (mal faits). Suite à notre recours auprès d'un site en ligne pour ce type de litige, miracle le proprio nous a appelé le jour même pour s'occuper de ce problème :

Il s'est pointé le lendemain pour selon lui constater le problème (nous avons communiqué auprès de l'agence depuis le début de la fuite donc il était au courant, il dit qu'il ne l'était pas sinon il se serait déplacé avant...)

Il nous a vendu des réparations en dur ( une belle douche avec de la faïence blanche, un beau receveur une colonne, bref une douche,...mais avec un rideau déjà ça ne me plaisait pas)

Il vient faire les travaux seul, avec le minimum d'outils et ne nous prévient jamais des horaires. Il a décidé que les travaux seront finis le dimanche (avait débuté le jeudi après-midi car il devait faire des achats de matériaux le matin). Le reste du temps il voulait venir très tôt. Nous sommes en congés mon époux et moi. Ils nous a même pas demandé nos horaires....

Pour éviter le bruit, nous fuyons dehors toute la journée.

Comme vous l'avez deviné nous prenons des douches chez notre famille ( le reste du temps au niveau de l'évier de la cuisine depuis 5 mois)

Hier nous rentrons, problème de luminosité dans une cabine faite en contreplaqué jusqu'en haut ( pas d'aération, pas de lumière, et en plus au départ il avait mal calculé u.e prise de courant était presque recouverte par son plaque : il est dangereux) recouvert avec de la faïence beige bas de gamme, les découpes très mal faites,....donc nous nous attendons à des fuites plus tard en plus de l'esthétisme qui laisse à désirer....

Bref nous ne sommes pas du tout satisfaits de la situation

Que dit la loi ? Pourrions nous demander ou exiger que sa nouvelle douche mal exécutée soit refaite par un professionnel ? Pourrions nous demandé dommages et intérêts pour tout ce

que nous subissons ?

Merci de votre aide